

AFFAIRE N°24/9 - Cession par la S.I.D.R. d'un terrain situé au chaudron destiné à la construction du groupe scolaire 4.

LE MAIRE ~~BONNELECTURE~~ du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Monsieur le Directeur Général de la Société Immobilière du Département de la Réunion m'informe que son Conseil d'Administration s'est prononcé favorablement pour la cession à la Ville de Saint-Denis, d'un terrain situé au Chaudron destiné à la réalisation du quatrième groupe scolaire pour un franc symbolique.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser à accepter cette cession pour un franc symbolique et à intervenir dans l'acte.

Je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

<i>Lu</i>
<i>Pour le Dufet et par délégation</i>
<i>Le Directeur des Finances</i>
<i>et des Collectivités Locales</i>
<i>Signé: Paul PASTOR</i>
<i>Pour copie conforme</i>
<i>Saint-Denis, le 4 février 1977</i>
<i>Le chef de bureau délégué</i>
<i>J. LA COSTÉ</i>